

Bruxelles réforme la promotion santé

RÉFORME DE L'ÉTAT Réduire les inégalités

Quel est le point commun entre la prévention du VIH, la promotion d'un mode de vie sain et la réduction des risques en matière de drogue ? A priori, on parle santé. On parle surtout de « prévention santé ». La matière, jusque-là gérée par les communautés, a changé de camp suite à la 6^e réforme de l'Etat. En vertu d'accords entre francophones, cette compétence a été versée dans le pot « Région » et est répartie entre la Wallonie et le gouvernement francophone bruxellois (la Cocof).

La Wallonie a, prioritairement, avancé sur la création de son Aviq (l'Agence wallonne pour une vie de qualité) englobant toutes les matières santé, y compris la promotion. De leur côté, les élus francophones bruxellois préparent un décret global, un cadre légal à la politique de promotion de la santé menée par la Cocof. *« Ce décret amène de la rigueur et de la souplesse », explique la secrétaire d'Etat bruxelloise, Cécile Jodogne (Défi). La rigueur trouve sa source dans les constats scientifiques en matière de santé. La souplesse permet de faire évoluer les axes, les publics prioritaires ou les thématiques émergentes. »*

Sur le plan institutionnel, la plupart des missions et fonctions prévues par la Fédération Wallonie-Bruxelles se retrouvent dans la nouvelle organisation sous d'autres noms. Les deux véritables nouveautés instituées par le décret sont la création d'une « instance de pilotage » et la pos-

sibilité de soutenir des réseaux de promotion de la santé. Nouveauté de taille aussi dans le financement de la cinquantaine d'institutions (souvent des ASBL) actives sur le terrain : les dotations récurrentes seront remplacées par des subventions liées à des appels à projets.

En réalité, le gouvernement bruxellois va élaborer un plan quinquennal de promotion de la santé. *« Une des priorités de 2016 sera l'élaboration d'un plan de promotion des attitudes saines pour réduire les risques de maladies cardiovasculaires. Ce plan mettra l'accent sur la promotion d'une alimentation saine et équilibrée et de l'exercice physique »,* précise la secrétaire d'Etat.

Le futur programme quinquennal devrait également s'atteler à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et à la mise en œuvre de premières mesures du plan bruxellois de réduction des risques, en particulier l'amélioration de l'accès des usagers de drogues au matériel stérile d'injection. Pour ces deux points *« une nouvelle dynamique de sensibilisation, favorisant les ponts entre la santé et la culture, sera mise en œuvre, avec une attention particulière aux jeunes ».* Il est également question de promouvoir le passage au test immunologique pour le dépistage du cancer colorectal.

Fil rouge de cette politique, dotée de quatre millions d'euros : lutter contre les inégalités sociales de santé. ■

ÉRIC BURGRAFF